Infos Geyssans

Lettre d'information municipale — Décembre 2017

Edito du Maire

Les gros travaux de voirie et de maçonnerie relatifs à la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) sont pratiquement terminés. En parallèle, nous avons entrepris la réfection des abords de la mairie et la création d'un auvent. Conscient des désagréments qui ont pu être occasionnés par ces opérations, au vu des résultats obtenus, j'espère qu'ils seront vite oubliés.

De nombreux collégiens et lycéens empruntent la route département 52 pour se rendre à l'arrêt de bus du hameau des Fayolles. En partenariat avec le service des routes du département, Valence Romans Déplacement et Citéa, nous menons une réflexion pour améliorer leur sécurité. Dans un premier temps, des brassards ou gilets réfléchissants hautes visibilités sont mis à leur disposition en mairie ; en effet, les risques sont augmentés dans l'obscurité, ces piétons doivent être vus par les automobilistes.

Avec toute l'équipe municipale, je veux ici souhaiter à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année, avec le bonheur chaque fois que c'est possible de se retrouver en famille, avec les amis. Ces fêtes doivent être l'occasion de faire reculer la solitude dont certains (es) sont victimes.

Je vous donne rendez-vous pour la traditionnelle cérémonie des vœux le vendredi 05 janvier à 18h00 à la salle polyvalente.

Cordialement vôtre

Claude Bourne.

Sommaire

Edito du Maire

Info administration

Urbanisme - PLU

Zone de rencontre

Voisinage

Rythmes Scolaire

Textes et chants

Agenda

http://geyssans.fr/

Services des impôts des particuliers (SIP): Vous êtes un usager particulier et vous souhaitez contacter votre service des impôts des particuliers (SIP) par téléphone pour l'interroger sur une question fiscale, évoquer des difficultés de paiement, obtenir des précisions sur le paiement de vos impôts...

un seul numéro à composer le **0811 706 600 (*)** * service 0,06 €/min + prix de l'appel. Et pour vos démarches en ligne connectez-vous à www.impots.gouv.fr

Cartes d'identité : depuis le 21 mars 2017, le dépôt d'une demande de carte d'identité se fait uniquement dans les grandes villes : Romans, Bourg de Péage, Valence, Saint Donat… Vous devez vous rapprocher de l'une d'entre elle pour demander ou renouveler une carte d'identité. Il vous est conseillé de regarder sur le site internet de la ville choisie la manière de procéder, la liste des documents à fournir et de saisir une pré-demande sur le site de l'ANTS : https://ants.gouv.fr
La demande et le dépôt des documents se font généralement sur rendez-vous dans ces villes. Les cartes d'identités ne seront pas biométriques.
La délivrance reste gratuite sauf en cas de perte/vol (25 euros).

Urbanisme: Quel avenir pour notre commune?

Un PLU … vers un urbanisme de projet

ECO-STRATEGIE
Urbanisme
Environnement
Paysage

URBARCHI
Architecture
Patrimoine

VEDESI
Assistance
juridique

Par délibération en date du 03 octobre 2017 notre commune a prescrit l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) qui remplace notre carte communale.

Le Conseil municipal a choisi d'être assisté pour cette procédure d'un groupement de trois entreprises dont le mandataire est la société Eco-Stratégie, basée à Saint-Etienne.

POURQUOI ENGAGER L'ÉLABORATION D'UN PLU ?

Notre territoire évolue.
Comment organiser cette dynamique ?

Le PLU instauré par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000 va organiser l'utilisation des sols dans un souci de développement durable.

Il prend en compte l'urbanisme, l'habitat, les déplacements, les activités économiques, les équipements publics mais aussi le paysage et le patrimoine, tout ce qui fait la spécificité d'un territoire. Sa finalité est de définir les droits à construire pour chaque parcelle.

Il a comme **objectifs** de :
- Privilégier une urbanisation organisée,
- Permettre la diversité des fonctions urbaines,
- Prendre en compte l'environnement et la préservation des espaces naturels et agricoles.

Il s'agit ainsi d'obtenir un projet global cohérent à l'horizon 2030.

Notre carte communale approuvée en 2005 et révisée en 2010 actuellement en vigueur ne semble plus appropriée pour répondre aux nouvelles évolutions de l'habitat sur le territoire.

La commune a donc décidé de se doter d'un PLU pour continuer à organiser son développement urbain.

L'élaboration du PLU répond aussi à des objectifs communaux, dont notamment :
- Maitriser et qualifier le développement urbain
- Préserver le paysage et le caractère rural du village
- Rendre attractif et vivant le village
- Protéger et gérer les espaces agricoles
- Préserver la Nature et la biodiversité

Le PLU est un outil
qui permet
d'offrir un PROJET et
pas seulement un ZONAGE

LE DÉROULEMENT ET CONTENU DU PLU ?

Le bureau d'études est actuellement en cours de rédaction du diagnostic territorial et de l'état initial de l'environnement afin de dégager les **enjeux de notre territoire**.

LA CONCERTATION ?

La Municipalité désire réaliser un document cohérent et une concertation avec la population et les personnes publiques concernées (Etat, Conseil Général, chambres consulaires, communauté d'agglomération, SCOT,…). L'une des particularités du PLU est qu'il doit favoriser un **renforcement de la démocratie** et de la concertation/participation des citoyens.

Vous êtes donc invités tout au long de la procédure à venir donner votre avis, vos idées et points de vue sur l'aménagement futur de notre village.

Voirie: Zone de rencontre

De l'entrée nord du village à l'intersection avec la route du bourg, une « **zone de rencontre** » de 150 mètres environ, a été instaurée. Ce choix a été fait sur une partie sinueuse, proche de l'école et de la mairie où le risque d'accident reste important notamment lors de la sortie de l'école (enfants traversant la route, parents d'élèves définitivement mal garés etc ...).

La zone de rencontre est régie par les dispositions de l'article R110-2 du Code de la route :

> *Section ou ensemble de sections de voies en agglomération constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers. Dans cette zone, les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules. La vitesse des véhicules y est limitée à 20 km/h. Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police. Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation et l'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable*.

L'objectif de cette zone est de protéger le piéton et de rappeler que les autres usagers partagent la chaussée avec lui. Dans cet espace, il n'est pas possible d'interdire la circulation des véhicules. **Les piétons sont donc prioritaires sur tous les véhicules**.

Le partage de la voirie se fait par la cohabitation entre les piétons et les véhicules à faible vitesse au centre de la rue. Dès que la largeur de la rue le permet, il est important de garder un espace continu réservé aux piétons. Le terme « rencontre » souligne que les conflits doivent se gérer, non pas par un rapport de force mais bien par un comportement de courtoisie au bénéfice des plus vulnérables.

Ainsi, les piétons pourront emprunter l'espace routier pour circuler entre l'école et les parkings devant la mairie et la salle polyvalente.

Il est également souligné que dans cette zone, le stationnement et l'arrêt des véhicules motorisés ne sont possibles que sur les espaces aménagés à cet effet.

À titre informatif, pour parcourir ces 150 mètres à 20 km/h au lieu de votre vitesse habituelle, la durée de votre parcours sera augmentée uniquement d'une dizaine de secondes …

Voisinage

Un bon voisinage respecte la tranquillité des voisins.

Nous aimons tous beaucoup nos petits compagnons à quatre pattes. Seulement voilà, dans certains cas, ils peuvent être source de nuisances pour nos voisins. Et bien sûr l'on pense tout particulièrement aux chiens qui souvent donnent de la voix le jour ... et la nuit. Il suffit parfois du simple passage d'autrui pour déclencher les aboiements.

Et cela devient plus gênant lorsqu'ils sont plusieurs regroupés dans un même espace, à l'extérieur d'une habitation.

Des juges ont reconnu que les aboiements répétés de chiens constituent un trouble de voisinage même dans un environnement rural.

Il faut donc penser à trouver des solutions pour bien vivre ensemble en bon voisinage.

Rythmes scolaire: 4 ou 4,5 jours ?

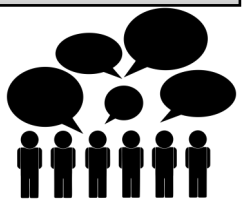

La rentrée scolaire 2018 est déjà pleine de questionnement : faut-il rester sur une semaine scolaire à 4.5 jours ou revenir à 4 jours comme certains l'ont déjà fait et comme d'autres envisagent de le faire. Il faut penser à tout le monde, mais surtout à la scolarité de nos enfants, à leur bien-être, à leur éducation qui doit être la meilleure et à leur avenir.

Il nous semble essentiel que tous ceux qui sont impliqués dans ce choix (Parents, enseignants, personnel périscolaire et bien sûr élus) aient les bons arguments pour prendre la bonne décision.
Pour nous aider à y réfléchir, et à comprendre les choix qui se présentent, les communes de Chatillon, Génissieux, Geyssans, Mours, Parnans, Peyrins, St Paul les Romans et Triors organisent une **conférence présentée par Eric FAVEY**, Président de la Ligue de l'Enseignement. Les thèmes principaux abordés seront la **chronobiologie de l'enfant et la co-éducation**.
Cette conférence aura lieu le **22 Janvier à la salle des fêtes de Mours, à 18h30**. Nous comptons sur votre présence.

Le coin des Geyssanais

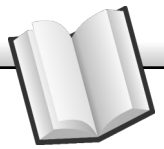

TRIO DE FEMMES : TEXTES ET CHANTS

Dimanche **7 janvier 2018 à 17h** à la Salle des fêtes de **Geyssans**
Cathline, Cécile et Geneviève donnent "***Un caillou qui pense oiseau***" de Geneviève Briot. Recueil paru au printemps 2017 aux Editions de L'Autre incertain, avec des encres de André Cohen Aknin. Les textes seront ponctués de chants de Cathline.
Ce spectacle est présenté par l'association BLEU 31
Entrée de 5 €, au profit de la bibliothèque de Geyssans.

LE COIN LECTURE

Nous avons évoqué plusieurs fois
l'arrivée d'un point lecture- prêt de livres à la mairie.
Les travaux sont un peu plus longs que prévus et retardent l'ouverture,
A bientôt ... (début 2018)

Agenda

VENDREDI	**05 JANVIER**	***Cérémonie des Voeux*** Le maire et son conseil municipal vous convient à la cérémonie des voeux le Vendredi 05 Janvier à 18h00
DIMANCHE	**07 JANVIER**	***TRIO DE FEMMES*** Textes et chants. 17h00 à la salle des fêtes de Geyssans. Présenté par l'association BLEU 31
DIMANCHE	**04 FÉVRIER**	***Repas Chevreuil*** (ACCA)
VENDREDI	**23 FÉVRIER**	***Assemblée Générale du Comité des fêtes***
SAMEDI	**03 MARS**	***Soirée "Les Ecureuils"***
SAMEDI	**17 MARS**	***Soirée "Les Jongleurs"***
SAMEDI	**24 MARS**	***Repas dansant*** (Comité des fêtes)
DIMANCHE	**06 MAI**	***Vide grenier / Pétanque*** (Les Ecureuils)

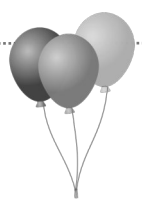

Fermeture du Secrétariat de Mairie pour congés*: Jeudi 28 et Vendredi 29 Décembre.*
Ouverture exceptionnelle du secrétariat de Mairie
*le Samedi 30 Décembre de 9h00 à 11h00 pour inscription sur les listes électorales 2018 uniquement. Vous munir d'une carte d'identité ou passeport, d'un justificatif de domicile sur la Commune, remplir chez vous ou sur place le cerfa n° 12669*01.*

Retrouvez toutes les infos sur le site Internet http://geyssans.fr/